





LE TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne chargée de la préparation ou de l'exécution de travaux en hauteur dans les règles de sécurité optimales.

PRÉ-REQUIS

Maîtrise orale et écrite de la langue française. Avoir 18 ans.

DURÉE

7 Heures

TARIF

125 € HT/personne

CALENDRIER

Disponible sur notre site.

LIEU ET ORGANISATION

En entreprise ou au sein de nos centres CITY PRO.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

En présentiel.

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas.

Remise d'un support de formation

Questions réponses.

Mise en situation sur une plate-forme pédagogique contenant les matériels et les équipements de protection individuel.

MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par ½ journée. Attestation de stage.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduites.

Un référent handicap est à votre disposition pour tous aménagements pédagogiques et matériels liés à votre

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Alexandre DEBRIL

CONTACTEZ-NOUS

03 28 64 77 88

CONTEXTE

Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels dans l'Union Européenne.

Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques. Des dispositions visant à réduire ces accidents ont été adoptées par la directive 2001/45/CE transposée en droit français par le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004, relatif à l'utilisation formation des personnels concernés.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- diverses, nacelles, échafaudages, toitures, pylônes, terrasses)
 Informer sur les différents types de matériels existants et les règles de mise en place
- Savoir utiliser les EPI adéquates

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THEORIQUE

Les règles et principes fondamentaux du travail en hauteur

- Définition des travaux en hauteur
- Calculs théoriques d'une chute
- · Réglementations applicables, responsabilités des opérateurs

Les équipements de protections collectifs

- Définition, composition, mise en œuvre. vérification, utilisation, repliement ou démontage
- · Les consignes d'utilisation des échafaudages
- · Gardes corps
- Filets antichute (le contrôle avant utilisation)
- · Les échelles à crinoline

Les dispositifs de protection par assujettissement:

- · Longes fixes ou réglables
- Cordes
- Les ancrages (fixes et mobiles)
- Ligne de vie temporaire horizontale et verticale (pose et utilisation)

Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

• Les harnais d'antichute (mise en place)

MISE EN SITUATION PRATIQUE

Formation pratique

(Le contenu pourra varier selon les attentes des participants)

- La vérification des EPI antichute, des cordages, longes, connecteurs.....
- Les points d'ancrages et leur contrôle
- Utilisation des E.P.I. antichute (suspension)

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs ou modalités d'inscription, merci de nous contacter :

Tél: 03.28.64.77.88 ou par courriel: dunkerque@city-pro.info

